



**Assemblée Générale Ordinaire
Dimanche 16 Mars 2014
CREPS VICHY AUVERGNE**

Règlement Intérieur du Comité Régional Auvergne Natation

(Validé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 Juin 2013)

Proposition de modification

Titre 8 - LES COMMISSIONS REGIONALES

Après l'article 15 rajouter l'article 16 ci-après

Article 16 – École Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN)

L'École Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) émanation du Comité Régional Auvergne est l'outil de formation du Comité Régional pour l'application de la politique proposée par la commission régionale de formation et entérinée par le Comité Directeur.

Dans le respect de la politique de la formation fédérale, elle assure en priorité ses missions à destination des formations fédérales des licenciés : sportifs, bénévoles, dirigeants mais aussi des salariés et cadres techniques sportifs œuvrant pour la Fédération Française de Natation ou des fédérations membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA).

Sa gestion et son fonctionnement sont intégrés dans l'organisation générale du Comité Régional dans le respect de la charte fédérale des ERFAN.